

Le Journal des Trois-Rivières

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

REDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

ÉDITEUR: G. DESILETS

LETTRE PASTORALE

Mgr l'Evêque des Trois-Rivières

LA LETTRE ENCYCLIQUE DE SA SAINTÉ LEON XIII

Sur les principaux devoirs des Chrétiens

"SAPIENTIAE CHRISTIANAE"

LOUIS FRANCOIS LAFLECHE

PAR LA MISÉRICORDIE DE DIEU ET LA GRACE DU SIÈGE APOSTOLIQUE, EVEQUE DES TROIS-RIVIERES, ETC.

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Notre diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J.-C.

(Suite et fin.)

Cette erreur coupable de l'Etat éducateur de l'enfance, n'a pas encore fait de grands ravages dans notre pays, on ne peut cependant se cacher qu'il y a des idées en ce sens, et qu'elle compte des adeptes mêmes jusque dans les rangs de quelques catholiques.

Vous continuerez donc, N. T. C. F., à vous tenir seigneusement sur vos gardes contre une erreur aussi funeste, et à soutenir de toutes vos forces vos Pasteurs toutes les fois qu'il s'agira de défendre ce droit sacré de l'éducation de vos enfants qui vous est commun avec eux.

XVI.

Conclusion.

Enfin, N. T. C. F., le Souverain Pontife conclut en rappelant aux Evêques l'obligation qu'il y a pour eux de faire connaître au peuple chrétien les enseignements et les avertissements qu'il a jugé nécessaire de donner dans ces présentes Lettres, et de faire comprendre à tous combien il leur importe de les mettre en pratique. Voici encore comment s'exprime le Pasteur Suprême sur ce point :

"Nous croyons avoir indiqué aux catholiques de notre temps la conduite qu'ils doivent tenir et les périls qu'ils doivent éviter. — Il reste maintenant, et c'est à vous, Vénérables Frères, que cette obligation incombe, que vous preniez soin de répandre partout Notre parole, et que vous fassiez comprendre à tous combien il importe de mettre en pratique les enseignements contenus dans ces Lettres. Accomplir ces devoirs ne saurait être une obligation gênante et pénible, car le joug de Jésus-Christ est doux et son fardeau léger. (Math. II. v. 30.) Si toute fois quelques uns de Nos conseils paraissent d'une pratique difficile, c'est à vous d'user de votre autorité et d'agir par votre exemple, afin de décider les fidèles à faire de plus énergiques efforts, et à ne pas se laisser vaincre par les difficultés. Nous avons souvent nous-même donné cet avertissement au peuple chrétien. Rappelez-le lui ; les biens de l'ordre le plus élevé et le plus digne d'estime sont en péril ; pour les conserver il n'y a pas de fatigues qu'il ne faille endurer ; ces laibours auront droit à la plus grande récompense dont puisse être couronnée la vie chrétienne.

"Par contre, refuser de combattre contre Lui, Il l'a nettement proclamé ; il reniera aux cieux devant son Père, ceux qui auront refusé de le confesser sur la terre. (Luc. c. 9. 26.)

"Quant à Nous et à vous tous, jamais assurément, tant que la vie Nous sera conservée, Nous ne nous exposerons à ce que, dans ce combat, Notre autorité, Nos conseils Nos soins puissent en quoi que ce soit faire défaut au peuple chrétien, et il n'est pas douteux que, pendant la durée de cette lutte, Dieu n'assiste d'un secours particulier et le troupeau et les Pasteurs."

"C'est ce devoir si grand que Nous Nous sommes efforcés de remplir dans la présente Lettre Pastorale. Nous avons étudié avec soin ce document pontifical si important adressé au monde catholique, et Nous Nous sommes appliqué à en mettre les enseignements à votre portée à vous signaler les violentes attaques auxquelles l'Eglise est en bute, les périls auxquels la foi et les mœurs des chrétiens de ce temps et surtout de l'enfance sont exposées. A Nous tous maintenant de prêter une oreille attentive à ces enseignements oraculaires ; à Nous d'apporter un cœur docile et une volonté énergique à suivre fidèlement, et au prix des plus grands sacrifices quand il le faudra ces injonctions si pressantes et ces directions si sages. Le Père commun de la grande Famille catholique a parlé : que tous ses véritables enfants se lèvent comme un seul homme et disent : Nous obéissons. " Que le Sei-

gneur se lève et que ses ennemis soient dissipés ; et que ceux qui le haïssent fassent devant sa face. (Ps. 67. v. 1.)

Sera notre présente Lettre Pastorale lue au prône de la messe paroissiale dans toutes les églises et chapelles du diocèse où se fait l'office divin, et en chapitre dans les communautés religieuses en autant dimanches qu'il sera jugé le plus utile pour les fidèles, en commençant le premier dimanche après la réception.

Donné aux Trois-Rivières, en Notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre seing de Notre Chancelier, en la fête de St-Joseph Patron de l'Eglise-Universelle, le dix-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-dix.

† L. F. EV. DES TROIS-RIVIERES.

Par Monseigneur,

J. F. BELAND, Ptre, Chancelier.

UN COMBAT AU DAHOMEY

Récit d'un témoin oculaire

Une maison de commerce de Rouen a reçu une lettre d'une personne actuellement à Kotonou. Cette lettre donne les détails suivants sur l'attaque de Kotonou :

"Je viens de passer la journée à terre et je me hâte de vous écrire ces quelques mots. J'ai trouvé Kotonou bouleversé, mais il faut d'abord vous dire en quoi consiste Kotonou.

"Comme toutes les stations de la côte, depuis Kouakry, la plage est toute de sable jaune, une bande d'environ trente mètres de largeur, sur laquelle la barre brise avec force, ce qui en rend l'accès impossible, par moment, d'autant mieux qu'il s'y trouve des requins en nombre, de sorte que chaque canot chaviré laisse presque toujours une victime qui ne repart pas. En arrière de cette bande de sable sont construites les factoreries de Kotonou ; il en existe deux : celle de la maison Mante (Régis) de Marseille, et celle de la maison Fabre.

"Ces factoreries sont construites en planches et bois placés sur des piliers en maçonnerie de quatre à cinq mètres de hauteur ; ces constructions ont la forme de chalets avec vérandah faisant le tour du bâtiment ; elles n'ont pas de nez de chaussés, seulement un premier étage auquel on accède par un grand escalier en bois, ce qui en rend la défense assez facile.

"Derrière les factoreries sont les magasins formant enclos avec une cour assez grande, au milieu de laquelle est édifié le chalet que je viens de vous décrire.

"Ces chalets sont peints en blanc avec volets verts, la couverture blanche également ; c'est très coquet d'aspect vu du dehors, mais très simple à l'intérieur, de simples baraques en planches divisées en quatre ou cinq compartiments.

"Derrière ces habitations, passe la lagune, de sorte que le terrain sur lequel elle sont situées est une sorte de presqu'île ; le côté relié à la terre est assez large, et, de suite, à trois cents mètres des habitations, la forêt immense ; ici, la végétation est splendide, les arbres d'une hauteur incroyable et un fouillis de lianes, grimpaient jusqu'à leurs premières branches, forme un épais tapis de verdure descendant jusqu'à terre ; c'est magnifique, mais l'accès en est impossible. En plus de ces deux bâtiments, s'élève à gauche (vu du large) un troisième bâtiment construit dans le même genre, mais d'une forme plus coquette, peint en gris blanc, toiture en zinc courbé. Ce bâtiment a deux étages, sans enclos ni cour autour, c'est le télégraphe ; situé à gauche de la plage, il est le plus près de la forêt et le premier exposé à l'ennemi ; au centre, la factorerie Mante, et, à droite, la maison Fabre. A hauteur du télégraphe, on avait établi une batterie venue du Gabon, composée de petites pièces, une demi section, trois pièces.

Dequels quelques jours, il y avait eu de petites alertes ; une quinzaine de tirailleurs avaient été blessés ; on s'attendait à quelque chose ; mais, peu à peu, la vigilance s'était ralentie ; aussi les sentinelles dormaient à cinq heures et demie, quand les Dahoméens s'avancèrent en rampant ; ils surprisrent les sentinelles et leur coupèrent le coup ; de même, le gardien de la batterie fut égorgé, le maréchal des logis d'artillerie voulut se défendre, une amazone (belle fille de seize ans) le poignarda et lui coupa le coup ; le brigadier artificier subit le même sort ; mais l'alarme avait été donnée, les tirailleurs sénégalais s'avancèrent en courant et balayèrent les premiers assaillants ; l'amazone renversée, avait à son tour le coup coupé, plus les seins que les noirs mettaient au bout d'une perche.

"Dans le même moment, M. Rayol faisait lancer une fusée pour prévenir le Sané qui était mouillée juste en face du théâtre de l'action. Immédiatement, une grêle d'obus hotchkiss écrasait les assaillants, le tir était incroyable de précision. Des groupes de huit à dix à peine peine formés un obus arrivait au milieu, éclatait, et lorsque la fumée se dissipait, rien ne restait debout. Malgré cela, les Dahoméens montrèrent un acharnement et une ténacité incroyables, et, pendant deux heures, ils se lancèrent sur les habitations, et, plusieurs fois, arrivèrent au pied même de l'escalier du bâtiment du télégraphe, ou on les tuait à bout portant. Dans le télégraphe, se trouvaient enfermés cinq Européens et une blanche. Ils ont fait le coup de feu pendant toute l'action. L'employé du télégraphe, pour son compte brûlé 120 cartouches.

Enfin, les Dahoméens lâchèrent pied et se sauvèrent dans la brousse ; en laissant 500 à 600 des leurs sur le terrain ; de notre côté on m'a annoncé 14 morts et 15 blessés, parmi eux se trouvent 4 à 6 Européens. Tout le monde reconnaît que sans le Sané les Dahoméens auraient réussi à envahir les habitations et auraient massacré tout ; le corps qui a été attaqué comprenait 1,800 à 1,900 Dahoméens. Tous ces détails n'ont été confirmés par l'employé du télégraphe, les Européens du télégraphe et Bayol lui-même.

A LA LONGUE-POINTE

Après le désastre

Mercredi matin, une foule considérable entourait les ruines de l'asile de la Longue-Pointe ; c'étaient des visiteurs de Montréal et des environs, de toute l'île de Montréal et même de l'étranger.

Les ruines couvrent un espace de deux arpents de demi. Ce ne sont aujourd'hui que des murs délabrés.

Hier midi, un des larges murs du milieu de l'asile s'est écroulé avec un fracas horrible, mettant en danger un grand nombre de spectateurs.

L'aspect des ruines est des plus désolants. C'est le spectacle de la ruine, de la désolation, de la mort.

Un détachement de police, fait sentimentelle continuellement.

On éloigne avec précaution les centaines de personnes qui veulent s'approcher du théâtre du sinistre. Tout le monde veut voir l'endroit où ont été ensevelies les victimes de cette catastrophe.

Des parents qui ne retrouvent pas quelques défunts qui étaient des leurs, après avoir cherché partout dans les asiles de la ville, venaient au moins voir leurs restes calcinés au milieu des décombres.

M. Napoléon Goyette, boucher, à Maisonneuve, qui est aujourd'hui retenu chez lui par la maladie causée par un excès de dévouement lors du sauvetage, est arrivé sur le théâtre de l'incendie vers 12 30 hrs.

Lorsqu'il est arrivé l'aile sud était la proie des flammes et les étages s'effondraient déjà sous le poids de la couverture qui n'était qu'un brasier.

Une sœur lui a dit qu'elle craignait qu'au-delà de quarante détenues n'eussent péri. Lui-même a été témoin de la mort affreuse, de trois folles cramponnées aux grilles.

Leurs cheveux étaient tout en feu ; elles criaient à fendre l'âme puis lâchaient prise lorsqu'elles étaient littéralement rôties et roulaient dans un abîme de feu.

Une sœur lui a dit que le feu avait commencé par la chapelle, mais elle n'était pas certaine de la chose, comme tout le monde d'ailleurs.

Pour sa part il a saisi trois fous qui voulaient se jeter dans les flammes et avec l'aide du gardien Carle, les a conduits chez les sœurs.

Il a été témoin d'un accident arrivé à un pauvre fou. Cet infortuné logé au sixième étage, vit les flammes envahir la bâtisse et il s'élança dans une croisée.

De ses deux poings il brisa les vitres, mais se blessa grièvement au poignet, au point qu'après qu'on l'eut sauvé, les médecins durent panser ses blessures. Il était épuisé par la perte de son sang.

Comme il a été annoncé, le pompier Lambert s'est fait broyé un pied par la chute d'un mur dont quelques pierres rejaillirent sur lui.

La scène qui s'est passée dans la grange où furent transportés les détenus est indescriptible. Un parent d'un détenu entra mais il fut terrifié en se voyant entouré de fous qui se poussaient sur lui et voulaient lui enlever le fouet qu'il avait.

On signale comme trait d'héroïsme le courage d'une sœur qui, au plus fort de l'incendie refusait de quitter "ses chers patients" ; le pompier Mailloux de la brigade de Maisonneuve, dut l'enlever presque de force, car elle se voyait à une mort certaine.

Hier matin Sa Grandeur Mgr Fabre s'est rendue sur les lieux, accompagné de plusieurs prêtres et a offert ses condoléances aux braves religieuses qui sont si éprouvées.

De toutes parts, la Révérende Sœur Thérèse reçoit des témoignages de sympathie dans le malheur qui la frappe.

On a spécialement remarqué la présence sur le lieu du sinistre et à l'asile Saint-Isidore, du consul général américain, Charles I. Knapp.

Ce digne représentant de la république voisine a présenté sa carte à la Révérende Sœur Thérèse et au docteur Bourque le médecin en charge de l'asile.

En présentant sa carte à sœur Madeleine qui représentait la sœur Thérèse. M. Knapp dit qu'il était profondément affecté de ce désastre et s'offrait à contribuer pour les secours qui seraient requis.

Plusieurs personnes racontent qu'hier un pauvre fou mit la main sur un cornet et se mit à faire entendre des sons sauvages dans l'instrument.

Une folle possédait sans doute quelques notions musicales lui dit "Tu n'as pas l'embouchure mon cher." Un groupe de fous stationnés aux environs se mit à crier : "Ah l'embouchure ! l'as tu ?"

Tout le monde dit que pas une sœur n'a péri. On regrette cependant la mort de cinq tertiaires. Ce sont :

Victoria McNichol, Demerise Gilbert, Alexandrine Gravel, une autre Dlle Gravel, Lumina Bouthillier.

(A suivre sur la 2me page.)

AGENTS DEMANDES PARTOUT



SCIENTIFIC AMERICAN ESTABLISHED 1845

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world.

ARCHITECTS & BUILDERS Edition of Scientific American.

PATENTS

TRADE MARKS.

Institutrice demandée

On a besoin immédiatement d'une institutrice bien qualifiée pour tenir l'école de l'arrondissement du village du Cap de la Madeleine.

L'école est disponible dès à présent.

LS. HERCULE LORANGER, Président des Commissaires, Cap de la Magdeleine

Mars 13, 1890.

Newspaper Advertising

17th Edition Now Ready. A book of over 200 pages giving more information of value to advertisers than any other publication ever issued.

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois Rivières - Cour Supérieure No 217 - Joseph Napoléon Buis, marchand de la paroisse de St. Tite, Demandeur vs Héloïde Mongrain ci-devant cultivateur de la paroisse St. Tite et maintenant résident dans les Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.

BUREAU DE POSTE - DE - Trois-Rivières

26 Novembre 1888

Table with columns: MALLES, ARRIVEE, DEPART. Lists mail routes to various locations like Montreal, Quebec, and St. John's.

Les boîtes aux coins des rues sont visitées à 10.30 A. M. 3.15 P. M. et 7.15 P. M.

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

No. 138 RUE NOTRE-DAME.

Trois-Rivières.



Il visitent spécialement les familles à venir visit leur magasin avant d'acheter ailleurs.

PIANO ET CHANT

Madame Harit-Brunet, professeur de piano et chant ouvrira son salon de musique le 15 Juillet au No. 24 Rue Niverville.

Celebre Eau Minerale

DES SOURCES ST-LEON R. W. WILLIAMS, successeur de Høerner & Williams pharmacien, téléphone No 1, agent général pour la cité des Trois-Rivières.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI, 12 MAI 1890.

L'incendie de la Longue-Pointe.

Le désastre de la Longue-Pointe est une calamité publique. La destruction de ce splendide établissement qui faisait l'orgueil de la province, frappe moins encore les héroïques religieuses qui l'avaient édifié au prix de tous les sacrifices et de tous les dévouements, que la population entière du pays qui trouvait là, toujours ouvert, un asile pour les plus douloureuses infortunes.

Il n'y a guère de comités ou de paroisses dans toute la province ou quelques familles n'aient eu à recueillir les bienfaits qui débordaient de cette institution de charité.

Aussi les sympathies profondes sont universelles et s'élevèrent avec un même élan de toutes les classes de la société.

Cette expression du sentiment public témoigne hautement et de la valeur des immenses services rendus par les Rvdes Sœurs de la Providence et de la reconnaissance que leur dévouement a partout provoqué. Mais en présence de la calamité que nous déplorons, ne conviendrait-il pas de donner une forme tangible à toutes ces sympathies ?

Il devrait, ce semble, y avoir dans tout le pays un grand mouvement pour venir en aide à la reconstruction de cette maison de charité qui répond à un si grand besoin public. La générosité, utilisée par une organisation générale, pourrait produire dans la circonstance des résultats merveilleux sans être lourde pour personne. Elle pourrait surtout assurer à l'institution l'indépendance dont elle a besoin pour réaliser le but sacré et éminentement social qu'elle poursuit, ainsi que les moyens de répondre largement à tous les besoins.

Tout le monde comprend bien aujourd'hui qu'il est urgent d'aller au secours des Rvdes Sœurs de la Longue-Pointe et des déshérités de toute espèce dont elles ont la charge ; mais la distance, la difficulté de diriger les dons isolés et une foule d'autres choses paralysent d'abondantes ressources. Comme il en serait tout autrement avec une organisation régulière de secours, organisée dans toutes les parties de la province.

En peu de temps on pourrait se féliciter d'avoir réalisé la plus belle œuvre nationale de toute l'Amérique du Nord.

FAUSSE MARQUE.

L'Etendard prend M. Monfette sous sa protection et nous reproche d'avoir mentionné à tort sa présence à l'assemblée tenue aux Trois-Rivieres par les nationaux sous la direction de M. L. P. Pelletier.

Cette affirmation, dit-il, n'est faite évidemment que dans le but d'indisposer contre M. Monfette les électeurs indépendants.

M. Monfette se présente indépendant et il entend l'être non-seulement de parole, mais d'action. Voilà pourquoi il n'a pas assisté à cette assemblée pas plus qu'à toutes celles qui ont été convoquées par les conservateurs.

Cette noble et belle conduite, qui de vrait faire rougir plus d'un de ses adversaires que le dépit rouge et l'esprit de parti aveugle, à la vue de sa popularité toujours croissante, n'a rien d'étonnant pour qui connaît la droiture d'esprit et la fermeté de caractère de M. Monfette, dont le passé est sans reproche.

Comme question de fait, nous nous sommes déjà empressés de rectifier l'information inexacte acceptée de bonne foi relativement à la présence de M. Monfette à l'assemblée nationale.

Mais le zèle que l'Etendard déploie pour son protégé, porte, à sa face même, une fausse marque qui est de nature à n'accréditer ni M. Monfette, ni la feuille nationale elle-même.

Comment l'Etendard qui est l'organe du parti dont M. L. P. Pelletier a été élu président au lendemain de la mort de l'hon. Sénateur Trudel, peut-il trouver si compromettant aujourd'hui, pour son ami M. Monfette, d'avoir été signalé, même à tort, comme ayant figuré dans une réunion de nationaux présidée par le chef même de ce groupe, le fétiche et l'adoration de la feuille nationale, après M. Mercier ?

Voilà qui est fort étrange. Mais il y a davantage. Le confrère applaudit à deux mains M. Monfette de ne pas avoir mis le pied à cette assemblée, de ne se montrer ni national, ni conservateur, ni rouge. Il trouve sa conduite en cette affaire très belle, très noble et de nature à faire rougir ses adversaires.

Que veut donc dire cette curieuse attitude ?

Le nationalisme ne serait-il donc plus l'arche sainte ?

Ses chefs et ses lieutenants ne seraient-ils maintenant que des lépreux dont la société est pernicieuse, malgré toutes les séductions qu'elle peut offrir. Car après tout, pour qu'il y ait noblesse et mérite à s'éloigner de leurs concubines, il faut qu'il y ait danger évident en même temps que puissante attraction. Agir autrement que ce singulier candi-

dat, c'est-à-dire avoir le courage de se proclamer national ou conservateur, de fréquenter une réunion de parti, se cerait donc tenir une conduite blâmable dont on devrait rougir !

Et c'est l'Etendard qui dit cela en toutes lettres, lui, l'inventeur du nationalisme, le créateur du parti national !

Veut-il encore changer de poil à la veille des prochaines élections comme il l'a fait en 1886 ?

En effet l'individualité peu intéressante de M. Monfette disparaît absolument derrière cette novation. Il ne reste que son indépendance de tout et de rien, que ce drapeau nouveau qui étouffe l'Etendard de joie et d'orgueil, alors même qu'en l'applaudissant, le confrère soufflette énergiquement son passé national comme son passé conservateur.

L'Etendard s'est déclassé au contact des libéraux et par la conduite tortueuse qu'il a suivie pour retenir ses honorables lecteurs à la remorque de M. Mercier, malgré l'odieuse passé politique et les fautes actuelles de ce dernier. Son autorité ne vaut plus.

Il a pu, en 1886, soulever la population contre le gouvernement Rose, au moyen de la question Riel qui était un faux prétexte, et réussir à amener au pouvoir M. Mercier dont il avait soigneusement caché le nom pendant toute la campagne électorale.

Mais ces vilaines manœuvres ne sont efficaces qu'une seule fois.

Le nouveau drapeau portant le mot *Indépendance* dépeuplé de tout correctif, qu'il fait arborer à M. Monfette ne trompera personne aujourd'hui. La population conservatrice du comté de Nicolet comme d'ailleurs, est sur ses gardes à ce sujet.

Elle sait trop bien qu'un homme qui n'a pas le courage de désapprouver une administration aussi désastreuse que celle de M. Mercier, et qui ne se sert d'une aussi vague formule, que pour glaner dans les deux partis, est un homme de rien, capable tout au plus de faire queue au pouvoir, en quelques mains compromises qu'il puisse tomber.

Courrier

M. Robidoux a été assermenté comme secrétaire provincial et M. Rosaire Thibodeau nommé shérif de Montréal.

On dit aussi que M. Boyer vient d'être nommé ministre sans portefeuille ou serait à la veille de l'être.

L'inauguration du Haras national à Outremont a eu lieu samedi. Le gouverneur général et plusieurs hommes politiques y assistaient.

Les Chambres fédérales ne seront prorogées qu'au commencement de la semaine prochaine.

L'Evenement annonce la nomination pour le 10 juin et la votation pour le 17, pour les prochaines élections provinciales.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Le service anniversaire de feu M. le Chanoine Marcoux, ancien curé de Champlain, aura lieu mardi, le 20 mai courant à 9 heures A. M.

Le vapeur Nicolet laissera le quai de la Cie Richelieu, en cette ville, à 8 heures du matin le 20, pour se rendre à Champlain et y transporter les personnes qui désireraient assister à l'office funèbre.

VICTOR HUGO.

Monsieur le Rédacteur,

Les journaux de Montréal nous apprennent la semaine dernière une bien triste nouvelle dans le fait du jugement rendu par l'honorable juge Davidson contre Messieurs Cadieux et Derome.

Il est triste en effet de voir un catholique comme Monsieur L. H. Taché, membre d'une famille si distinguée, neveu même de l'illustre Evêque de St Boniface, se donner la peine de répandre au pays les ouvrages malsains de Victor Hugo et de pousser le zèle jusqu'à vouloir forcer, par les cours civiles, des libraires catholiques à les lui fournir.

Comme homme instruit ce Monsieur sait pourtant bien que les *Misérables* et *Notre Dame de Paris*, et peut être certains autres ouvrages de Hugo, sont condamnés par l'Eglise et mis en conséquence à l'Index.

Comment passer à travers cette barrière avec la permission d'un juge protestant sans se blesser ?

Comment ne pas forfaire par cet acte à cette belle parole de St Paul : *fili obedientia sumus, nous sommes les fils de l'obéissance* ? Et si cette conduite prend le caractère de la publicité, combien elle est grave et comporte de responsabilité !

Le beau rôle dans cette affaire judiciaire, n'est pas évidemment du côté de Monsieur Taché.

Au contraire Messieurs Cadieux et Derome se montrent de vaillants catholiques et le bon public est avec eux.

Il est consolant pour une société comme la nôtre, de voir ceux de ses membres qui occupent des positions en vue, témoigner publiquement et courageusement de leur respect et de leur obéissance à leur mère la sainte Eglise.

D'un autre côté je ne puis comprendre quel motif plausible peut porter un hom-

me de bien, protestant comme catholique, à manifester tant d'intérêt pour certains ouvrages de Victor Hugo, ouvrages qui blessent si sensiblement la morale chrétienne.

Par exemple, quel bien pour les mœurs et pour la piété un lecteur peut-il retirer de la lecture de *Notre-Dame de Paris* ? Est-ce là, je le demande à toute conscience honnête et sincère, un livre qui offre des lumières à l'âme chrétienne et une nourriture fortifiante au cœur chrétien ? N'éprouve-t-on pas au contraire pour résultat de cette lecture, un sentiment pénible et fatigant, qui ressemble à la sensation de malaise que l'on subit dans une atmosphère lourde et sombre ?

Cela est vrai, peut-être, dira-t-on ; mais la forme de cette œuvre de fiction est si attrayante, si empoignante !

Ah ! c'est donc la forme qui vous séduit ! La beauté de la forme !

Admettons le fait pour le moment. Certes, une belle forme dans toutes sortes d'œuvres d'art a son mérite ; et les hommes qui ont le don divin d'imiter les beautés de la création sont particulièrement privilégiés.

Incontestablement le grand poète Victor Hugo est au nombre de ces privilégiés du ciel. Il a manié la langue française, surtout dans le genre poétique, avec une souplesse et une dextérité merveilleuses ; et sous ce rapport, de concert avec Chateaubriand dans la prose et son confrère en poésie Lamartine, il a contribué pour une large part à faire de cette langue le plus harmonieux des instruments.

Mais le charme seul de la forme ne devrait pas suffire pour nous faire agréer une production littéraire. Elle doit s'appliquer à un fond moral ou instructif. C'est là même sa fin de nous attirer à chercher ce qui nous peut être utile ou nécessaire en tout ordre de choses. Elle est la saveur qui fait goûter et aimer le fruit.

Dieu nous donne lui-même l'exemple de cette vérité par les beautés sans nombre qu'il a répandues dans tous ces ouvrages et qui nous sollicitent si fortement à les contempler, et par suite à louer et aimer le Créateur.

Le style dans un poème, dans un discours, dans un écrit quelconque est une espèce d'amorce par laquelle un lecteur ou un auditeur est sollicité de prendre connaissance de la chose qu'on lui présente.

Mais encore une fois, il faut de toute convenance, il faut de toute nécessité que l'objet offert à la considération soit honnête et moral et nous porte en définitive à rendre gloire à Dieu.

Autrement si l'ouvrage est malsain, mieux vaudrait pour lui une forme désagréable. Notre nature viciée nous, porte déjà assez par elle-même à tout ce qui nous est contraire et défendu sans qu'on ajoute à ses attrait pour le mal.

Un chemin tout uni et bordé de fleurs qui conduit fatalement à l'abîme ne saurait être appelé un bel et bon chemin.

Maintenant un autre point de vue.

Le célèbre poète dont il est ici question, peut-il être considéré comme un modèle de style dans tout ce qu'il a composé ? Est-il à recommander à la jeunesse ? je n'oserais le dire ni le faire.

Il est hors de doute que ses premières poésies et que quelques uns de ses écrits en prose brillent par des beautés de premier ordre et garderont à jamais le titre de chefs d'œuvre. Tels sont entre autres *l'Exaltation des Orientales*, *Ce siècle avait deux ans* et les *Feuilles d'Automne* en général, *l'Océanoz*, *La Traite de Russie*, *La Conscience*, *Après la Bataille*, *La Trompette du Jugement*, etc., etc.,

Mais il est regrettable pour la gloire de ce grand écrivain qu'il n'ait pu se tenir au même degré de perfection de style. Dans maints de ses ouvrages, écrits surtout dans la dernière phase de sa vie, on se heurte souvent à des défauts choquants de forme. Les redondances abondent ainsi que les mots et les tournures baroques. Le naturel, la clarté, qualités si essentielles à toute langue mais surtout à la langue française, laissent énormément à désirer. Comme on est loin, en lisant ces pages, de la belle manière décrire de ces auteurs immortels qui ont charmé notre jeunesse et qui charment encore notre âge mûr. Homère, Virgile, Horace, Bossuet, Fénelon, Racine, Boileau, LaFontaine, Chateaubriand, Louis Veuillot, Lacordaire, Monsabré ! Il y a quelques années j'avais l'avantage de passer quelques jours en compagnie d'un jeune médecin lettré et amateur des beaux arts. On causait souvent de littérature et de musique. La conversation étant tombée un jour sur Victor Hugo, mon interlocuteur en parla avec un vif enthousiasme. J'osai me permettre de jeter un peu d'eau froide sur son admiration. La chose ne lui plut pas et il me dit avec vivacité :

— Mais, Monsieur, connaissez-vous bien Victor Hugo ?

— Un peu.

— Avez-vous lu *Notre-Dame de Paris* ?

— Non, c'est un ouvrage à l'Index. J'en ai seulement lu des extraits cités ça et là.

— Alors vous ne sauriez prononcer un jugement éclairé ?

— Je crains pourtant que l'on ne puisse suffisamment apprécier le mérite de la forme d'un auteur moderne dans un extrait de quelques pages, comme on le fait pour certains passages des modèles classiques.

— Eh ! bien, soit ; et je m'en vais de suite vous chercher les *Travailleurs de mer* et vous venez comme moi que.....

Nous ouvrons à la page consacrée à la description de la pieuvre. Le monstre est

décrit avec ampleur : c'est évidemment un tableau d'une touche originale. Je conviens de cela volontiers avec mon ami. Mais je lui fais en même temps remarquer plusieurs traits défectueux et lui signale des redondances qu'un auteur de goût est certainement évité dans l'intérêt de la description. Il eut la générosité d'en convenir.

Nous poussâmes la curiosité de regarder à plusieurs autres endroits et nous constatâmes les mêmes défauts : un étalage de mots et d'expressions inutiles, des redondances de pensées, des idées échelonnées et obscures, du vrai dévergondage de style enfin.

Sans doute avec tout ce fer et ce cuivre brillent souvent de l'or et des diamants. Mais quand l'on désire avoir un bijou en or ou en diamant, l'on n'y veut point voir figurer du cuivre, ni du plomb.

Un maître styliste de l'époque, Louis Veuillot, dit quelque part en parlant des magistrales qualités et des énormes défauts de Victor Hugo comme écrivain, qu'il ressemblait au paon et qu'il avait le défaut, comme cet oiseau, de nous montrer trop souvent l'envers de sa queue.

GRÉGOIRE.

Une autre bévue.

Ces jours derniers, l'Etendard publiait dans ses colonnes éditoriales une lettre qui n'aurait pas dû y figurer pour les meilleures raisons et entr'autres parce qu'elle avait été adressée privément à son directeur. Le lendemain, il était obligé de confesser humblement sa faute et de demander excuse.

Sa ridicule sortie au sujet de la candidature de M. Monfette et de l'abstention de ce dernier du petit conclave national ; ses ébahissements insolites à la vue du nouveau drapeau de l'illustre politicien de Ste Sophie, ne seraient-ils pas par hasard une seconde édition de sa bévue de l'autre jour ?

M'est avis que quelques uns des discrets souffleurs de la candidature de ce phenomenal *Country man* qui veut régénérer la nation ont pu, sans malice, être la cause directe de ce gâchis.

L'Etendard est bien maladroit, mais je doute encore qu'il ait pu de lui-même donner ce coup-de-pied d'âne aux quelques nationaux qu'il peut compter dans nos parages.

Ou il y a eu là une main étrangère officieuse qui s'est substituée à la rédaction, ou bien il faut conclure avec *La Vérité* qu'il n'y a plus de tête à l'Etendard.

UN NATIONAL DÉGOUTÉ.

Monsieur le Rédacteur,

Dame rumeur nous apprend que monsieur Monfette, de Ste Sophie de Lévrard, est entré sérieusement en campagne électorale. Il a peroré dernièrement à Gentilly.

Il s'annonce, dit-on, comme indépendant, et fort de cette réclame sonore, il va bras dessus bras dessous avec les libéraux et les nationaux du comté, et d'ailleurs et se fait patronner par l'Etendard de Montréal, le modèle des journaux indépendants.

Le protecteur et le protégé s'appuient, dans leurs réclames auprès des électeurs, des écrits et des principes de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque des Trois-Rivieres.

L'Etendard surtout y met un zèle de néophyte. Il prend envers le distingué Prélat des airs de considération et de respect vraiment touchants.

Que n'a-t-il eu ces sentiments de déférence lors de la formation du mouvement national ? C'était le temps de se monter respectueux.

Il savait bien alors, (comme il le sait bien d'ailleurs aujourd'hui) en quel sens il fallait interpréter le livre des *Considérations*, et quelle application l'auteur voulait dans le temps donner à ses principes.

Quant à Monsieur Monfette, malgré les qualités ordinaires d'honnêteté et de bon sens qu'il peut avoir comme la totalité des électeurs du comté, il eut mieux fait de rester tranquille à son foyer. Son intérêt personnel comme l'intérêt public avait tout à y gagner. Il entreprend une navigation où plus d'un autre plus habile que lui, a fait naufrage. Déjà la contradiction qui se manifeste entre sa déclaration de principes et sa conduite est un sombre nuage à l'horizon.....

UN HABITANT.

L'affaire McGreevy.

Cette question a été amenée devant la Chambre des Communes.

DECLARATION DE SIR HECTOR LANGEVIN

Sir Hector Langevin, en réponse à M. Trow, dit que l'attention du gouvernement a été appelée sur les déclarations publiées dans le *Canadien* de Québec, le 30 avril dernier, signées par O. E. Murphy, membre de la société Larkin, Connolly, & Cie. Depuis 1775 la majorité des membres de la Commission du havre de Québec a été nommé par le gouvernement ; un de ces membres a été nommé par la Chambre des Commerce de Québec et deux par le gouvernement fédéral. En réponse à la question : Est-il vrai que 35 centins la verge a été payé aux entrepreneurs au lieu de 27 centins, pour le creusage du havre dont il est question dans ces déclarations, ainsi que cela est affirmé ? le Ministre dit que tout ce qui a trait à cette affaire est sous le contrôle de

la commission du havre de Québec. La commission du havre avait signé un contrat moyennant 27 centins la verge, pour le creusage à l'intérieur du bassin et 47 pour le bassin exposé aux marés. Une fois les travaux commencés la commission du havre a demandé que la cale sèche fut creusé davantage et ils ont demandé aux entrepreneurs combien ils exigeaient de plus. Les entrepreneurs ont alors additionné 27 et 47 et demandé la moitié de cette addition, c'est-à-dire 37 centins. La commission du havre leur a donné 35 centins. Du reste le gouvernement doit se procurer de la commission du havre les renseignements les plus complets afin de les communiquer à la chambre, avec les documents officiels.

A la question : " Le contrat pour la construction et la complétion de la cale sèche d'Esquimaux, a-t-il été accordé à la société Larkin, Connolly et Cie, et le gouvernement a-t-il approuvé ce contrat ? Sir Hector répond que ce contrat a été accordé à Larkin, Connolly et Cie, dont la soumission a été acceptée par le gouvernement. Des changements ont été faits au contrat au sujet de la pierre. Les documents seront déposés sur la table de la chambre.

A la question : " Le vapeur *Amiral* " a-t-il reçu du gouvernement une subvention ainsi qu'il est dit dans les déclarations publiées par le *Canadien* ? " Sir Hector répond que ce vapeur a reçu une subvention du gouvernement. Cette subvention a été payée à L. Chabot. Le vaisseau voyageait entre Dalhousie et Gaspé. Les documents relatifs à cette affaire seront aussi produits.

DECLARATION DE L'HON M. MCGREEVY

M. Curran, député de Montréal-Centre, a lu à la Chambre une déclaration que lui a communiquée le député de Québec-Ouest, l'honorable M. McGreevy, avec prière d'en faire part à la députation. En voici la teneur :

Je ne puis me défendre d'un sentiment de tristesse et d'indignation en songeant que celui qui conspire en ce moment contre moi en compagnie d'un fugitif de la justice est mon propre frère qui n'a reçu de moi rien autre chose que des faveurs et s'est enrichi à même mes deniers. Oui, je ne puis qu'être indigné en pensant qu'un individu qui s'est réfugié au Canada pour se dérober au pénitencier qu'il avait gagné dans son pays, pour s'être chargé des dépouilles d'un trésor pillé, ait l'audace de se poser en accusateur d'un homme dont la réputation était au-dessus de tout soupçon et qu'un membre de la chambre se trouve pour s'en laisser imposer par ces conspirateurs et se faire l'écho de leurs calomnies. Les accusations portées quoiqu'apparemment spécieuses, sont de pures insinuations contre moi-même et d'autres, et je n'ai d'autre réponse à leur faire qu'à leur opposer un démenti formel.

J'affirme que je n'ai eu rien à faire avec les contrats ni avec les entrepreneurs, comme la chose est allégué dans la déclaration de mon frère. Je nie péremptoirement avoir participé dans les profits qu'a faits mon frère avec ces contrats ; je nie avoir reçu aucune somme d'argent en rapport avec cette affaire et j'affirme que je n'ai reçu la promesse d'aucun avantage. Comme membre siégeant dans cette chambre depuis 13 ans, j'affirme hautement que les accusations que l'on a portées contre moi sont entièrement fausses.

Tout ceci n'est qu'une conspiration ourdie par certaines personnes pour me ruiner, pour favoriser leurs intérêts personnels et pour compromettre deux ou trois autres hommes honorables qui ont déjoué les machinations et rendu inutiles les efforts de ces conspirateurs qui voulaient accaparer le contrôle exclusif d'une grande compagnie de navigation. Ils ont été déçus dans leur espérance dans cette occasion, voilà pourquoi ils cherchent à se venger.

Je désire maintenant ajouter un mot au sujet de l'accusation de mon frère Robert H. McGreevy qui corrobore celle de M. Murphy. En 1886, comme je me retirais des affaires, il acheta tous mes plans et mon matériel, et il devenait ainsi mon débiteur pour une somme considérable, sans compter les montants d'argent que je lui avais avancés en maintes circonstances pour le sauver des malheures entreprises dans lesquelles il s'était jeté. Il était mon débiteur pour près d'un demi-million de piastres. Il y a quelque temps, une difficulté est survenue entre nous. Il est vrai qu'il m'a payé certaines sommes en acompte. Mais il y a quelques mois je l'ai poursuivi pour le forcer à me payer \$354,000, balance qu'il me doit.

Quant à l'accusation qui est portée contre moi relativement au bateau " *Admiral* ", je nie avoir été jamais son propriétaire et avoir fait aucun contrat avec le gouvernement à ce sujet.

STATISTIQUES SUR LE TRAVAIL.

L'honorable M. Chapleau a proposé un bill créant un bureau de statistiques du travail. Ce bureau de statistiques, à la création duquel M. Chapleau attachera son nom, aura quelque ressemblance avec celui de Washington et l'organisation en sera complète bientôt.

Nos voisins ont déjà retiré de grands avantages à suivre le mouvement du travail dans tous ses détails, et le bureau projeté par M. le Secrétaire d'Etat, rendra des services immenses à notre pays.

C'est là une création d'utilité absolument pratique qui rencontre l'adhésion de tous les gens qui reconnaissent le prix des statistiques.

PHARMACIE



HERNER

PHARMACIE HERNER

La plus jolie du Canada au MAGASIN BLANC No. 6, DES FORGES

24 ans de pratique, établie à Trois-Rivières depuis 18 ans.

A LA LONGUE-POINTE.

APRES LE DESASTRE.

Quant à l'origine du feu, personne ne la connaît. Le feu a-t-il pris par la cheminée, dans une armoire, ou à la chapelle. On l'ignore.

Le docteur Bourque, qui faillit être victime de son dévouement, en sauvant les furieuses, dit qu'on ne peut dire au juste le nombre des victimes.

Cependant on doit exagérer, dit-il, car bon nombre se sont évadés et il nous en arrive à tout instant.

Plusieurs Sœurs ont été renversées, même battues par des folles furieuses.

On a aussi transporté dans une tasserie de paille une vingtaine d'enfants, muets, sourds, paralytiques et épileptiques. Tous ont couché là. Ceux qui pouvaient se remuer un peu s'en sont donné dans la paille, où ils prenaient leurs ébats.

On a recueilli sur le terrain humide une folle, les mains brûlées qu'on a déposée sur un matelas et transportée à l'asile Saint-Isidore.

Une personne d'Hochelega a recueilli chez elle un de ses parents, fou dangereux, qui s'est échappé trois fois de l'asile et dont le mot d'ordre est : " Je tuerai."

On signale le courage d'un bon connu sous le nom de "Ti-blanc-blanc," petit homme, qui empoigna, au milieu des flammes, un petit paralytique, et l'emporta à une sœur, en disant : "Vlà, ma sœur! Hein! je veux pas me sauver, moi." Il espère obtenir ainsi sa grâce.

M. Raphaël Longtin a arraché une sœur des mains d'une grosse folle qui lui faisait un mauvais parti. Elle crachait sur la sœur. Longtin lui mit la main sur la bouche. La folle lui mordit la main.

On ne saurait trop dire la profonde impression créée par la conduite des sœurs, ces courageuses femmes qu'on voyait, dans l'eau jusqu'au genoux, courir après leurs patients : s'est sublime!

ACTE D'HEROISME.

A un moment le chef Benoit et M. Champagne aperçurent dans l'encadrement d'une fenêtre grillée cinq femmes vers qui les flammes s'approchaient rapidement.

— Allons les sauver! s'écria M. Champagne en se débarrassant de son paletot. — Je vous accompagne, dit le chef Benoit.

Et les deux braves s'élançèrent avec intrépidité dans la bâtisse en feu.

Se traînant sur les genoux et sur les mains pour éviter d'être asphyxiés par la fumée dense qui remplissait toutes les salles, ils arrivèrent auprès des pauvres folles et réussirent à en sauver quelques unes.

Le chef Benoit paraissait doué d'une force herculéenne. Saisissant au hasard les femmes qui se trouvaient sur son chemin, il les emportait sous son bras comme des paquets de plume, les plaçant en lieu sûr et revenait, infatigable, pour opérer de nouveau sauvetage.

C'est ainsi que sept ou huit personnes furent sauvées par cet homme courageux et M. Champagne qui risquèrent vingt fois leur vie durant l'espace de quelques heures avec une intrépidité au-dessus de tout éloge.

La sœur Thérèse de Jésus, supérieure de l'asile est une femme d'une intelligence remarquable, et quoique au moment du désastre elle se trouvait malade et confinée dans son appartement à l'infirmerie, elle a recouvré promptement son énergie et a pris elle-même la direction du sauvetage.

Elle a établi sa résidence provisoire au couvent de Saint-Isidore, près du fleuve. Selon la Révérende sœur les pertes de vie seront au moins de vingt et peut-être de cinquante.

Elle a exprimé son intention de faire reconstruire immédiatement l'asile sur des plans plus modernes et avec les améliorations les plus nouvelles apportées dans les institutions de ce genre, relativement aux traitements des aliénés et afin d'éviter une catastrophe aussi horrible que celle d'hier.

Le docteur Duquette, inspecteur local du gouvernement, a ensuite été consulté.

Suivant lui le nombre des morts serait d'environ quarante. On lui demanda son

opinion sur le système actuel de placer les lunatiques sous les soins des religieux, et il répondit qu'il était opposé à ce plan et demandera au gouvernement de placer les lunatiques susceptibles de guérison et les furieux dans une petite institution où ils pourraient obtenir les soins des médecins spécialistes. Il est d'opinion qu'il serait plus avantageux de placer les fous inoffensifs sous les soins des religieux.

Les ruines ne sont qu'un amoncellement de briques fumantes et de mortier. En arrière de l'asile se trouvent les écuries ou cent aliénés ont été logés la nuit sous la garde des religieux et de quatre constables de Montréal. Il est très difficile de donner une description juste du désastre. Ça et là sur des tas de paille sont étendus les aliénés malade qui se plaignent et laissent entendre des gémissements; autour d'eux on en voit d'autres qui ponsent des cris de joie et font de la gymnastique. Le spectacle fait frémir d'horreur. Une chose digne de remarque c'est la patience et le sang-froid à soulager les malades, à égarer les autres et administrer les soins à tous, déployé par les sœurs.

La buanderie a été visitée. Une centaine de patients sont confinés dans cette partie de l'asile. Tous sont tranquilles.

À la porte John O'Rourke a été rencontré. Cet homme a travaillé avec beaucoup de courage et avec l'aide de son frère et de William Higgins, il a sauvé douze femmes qui se trouvaient dans le département des folles furieuses, quand tout espoir de les secourir semblait perdu. Il y avait quatre verandahs sur le côté extérieur du mur en arrière de ce département, O'Rourke parvint à se frayer un passage à travers le plancher des verandahs et grimper sur le sommet de l'une d'elles. Des barreaux de fer placés en travers des fenêtres font ressembler ces verandahs à des cages d'animaux sauvages.

O'Rourke fit ensuite passer les femmes par le trou pratiqué dans le plancher, à son frère qui à son tour les passait à Higgins qui se trouvait au rez-de-chaussée. O'Rourke donne les noms de quatre femmes qui ont été brûlées à mort; ce sont: Mme Williams, d'Halifax, une femme de Montréal appelée Bridget, Mlle Letourneau de Maisonneuve.

Le docteur Duquette affirme que tous les hommes n'ont pas été sauvés. On peut ajouter à la liste des morts Mlles Sculeen et Thériault de Montréal.

Nouvelles Locales

La fête du Très-Révé. C. O. Caron aura lieu chez les Révérends Dames Ursulines le 22 courant, le lendemain de la soirée dramatique et musicale donnée au séminaire à l'occasion du retour du Rév. M. Richard.

Le sergent Cookman, de l'école militaire de St Jean, fait depuis quelques jours l'école de manœuvre à la compagnie des élèves du Séminaire. Nos jeunes amis montrent beaucoup de goût et d'aptitude et font des progrès rapides.

Jeu prochain fête de l'Ascension, le JOURNAL ne paraîtra pas.

Jos. A. Frigon, Agent d'Assurances, (Successeur de feu (S. J. Hart), a transporté son bureau au No 170 rue Notre-Dame, en face de la Banque du Peuple.

Heure de la Marée haute aux Trois-Rivieres

Table with 4 columns: Day, Date, Time (h.m.), and Time (h.m.). Rows include Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche for the month of May.

Nouvelle lune Dimanche le 18 Mai à 3 29 h. p. m.

AVIS AUX MÈRES—Le Suro CALMANT DE MME WISLAW devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi brillants et frais qu'un bouton de rose. Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amortit ses gémissements, calme toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez "Le sirop calmant de Mme Wislaw" et ne prenez aucune autre préparation.

A LOUER

L'Hôtel des Chutes Shawenegan tout meublé, nouvellement construit en face des célèbres chutes de ce nom, à quinze milles des Trois-Rivières et à six milles de la Station du Lac à la Tortue sur le chemin de fer des Piles.

Les chutes sont visitées chaque année par un grand nombre de touristes.

Pour les conditions s'adresser à P. Q. GUILLET, Ecr., Notaire, Trois-Rivières, P. Q.

DEMANDE

On a besoin d'un mécanicien habile et d'expérience pour réparations générale de machineries.

La Cie de Pulpes des Laurentides, Grand'Mère, Québec.

Provincia de Québec, District des Trois-Rivières.—Cour de Circuit—No. 294.—Narcisse Célinas, marchand-tailleur de la cité des Trois-Rivières, Demandeur, vs Euchariste Rivard dit Geasson charretier du village d'Yamachiche, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.

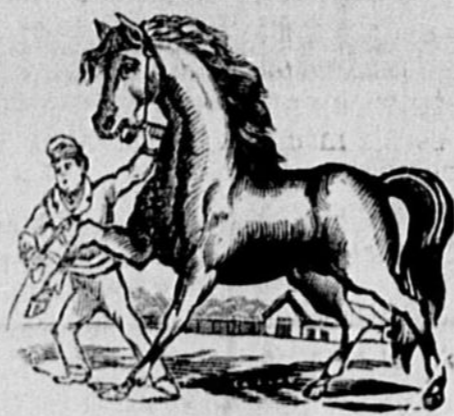
Trois-Rivières, 5 mai, 1890. LOTTINVILLE & DESLÉTS, Greffier de la Cour de Circuit, District des Trois-Rivières.

Propriete a Vendre

No. 117 Rue St-Charles. En vue du Palais de Justice, Trois-Rivières.

Maison spacieuse, chaude et bien éclairée, pourvue de cabinet d'aisance, etc. Hangar neuf, avec écurie. Cour et jardin spacieux. An comptant ou à termes avec conditions faciles.

S'adresser au soussigné, J. BARNARD, Arp. Géom. Trs. Rivières.



ENREGISTREE

OPINION DES MEDECINS LES PLUS EMINENTS DES ETATS-UNIS SUR LE PROPRIETES CURATIVES DE LA POU-DRE ENGRAISSIVE :

On peut l'employer pour toutes les maladies auxquelles sont sujets les Chevaux et les Bestiaux : Vers intestinaux, Eau jaune, Diarrhée, Dégoût, Gale, Coliques, Rhumes, Toux, Peau adhérente, Perte d'appétit, et toutes les affections des reins et des organes digestifs. Aussi pour les efforts et la pousse (difficulté de respirer). Elle a rendu parfaitement sains des milliers de chevaux que l'on croyait morfondus, et après à rien, elle a fait disparaître toute trace de maladie et ces chevaux ont pu être ensuite vendus de \$50 à \$100 de plus qu'avant le traitement. Elle débarrasse les voies respiratoires; régularise la circulation du sang, ramène l'appétit; répare tous les dérangements des organes de la digestion; assouplit et dilate la peau. Elle donne au poil une apparence luisante et brillante.

Elle agit d'abord légèrement sur les intestins et ensuite sur le foie et les reins; elle en fait disparaître tous les maux morbides, purifie le sang et facilite le jeu de tous les organes vitaux, sans en fatiguer aucun.

Dans les cas d'adhérence et d'inflammation de la peau (side-burn) elle donne un succès complet. Dans très peu de temps la maladie cède à son action et la peau reprend sa souplesse et son brillant.

Pour les efforts, toux, rhumes et autres maladies qui affectent la respiration des chevaux, elle est sans égale.

Comme nourriture engraisseuse pour les chevaux, bêtes à cornes, moutons cochons, volailles, etc., elle réussit avec un succès parfait.

Comme médecine restorative pour le printemps et l'automne elle est saine et parfaite. Elle ne nuit en rien au cheval, qu'il soit sain ou malade, on peut l'administrer en tout temps sans que cela l'empêche de travailler. En vente chez tous les Marchands.

Demandez à votre fournisseur et il vous la procurera.

Dépôt principal; Cie Poudre Engraisseuse et Nourrissante.

VILLE MAISON NEUVE, MONTREAL.



REMEDE DU DR. SEY

Le GRAND REMÈDE FRANÇAIS contre la Dyspepsie, les Affections Biliaires, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

Le REMÈDE DU DR. SEY est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui agit d'une manière comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Chose importante à noter, le REMÈDE DU DR. SEY peut être pris à l'indéfini, quelle dose sans déranger les habitudes et l'équilibre de celui qui le prend.

Vendu par les Pharmaciens, à 1/20 la bouteille.

S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE, 1539 & 1540 Rue St-Catharines, Montréal.

Agent, R. W. WILLIAMS, Pharmacien des Trois-Rivières, coins des Rues Notre-Dame et du Platou.

A Vendre

A St Grégoire, près de la station du Grand Tronc un terrain d'environ quatre arpents avec une magnifique maison en brique, haut, gar, étable, une boutique à deux étages de 150 pieds x 36, comprenant une fonderie. Tout est neuf et était occupé ci-devant par O. Isaac Bergeron.

Pour les conditions s'adresser à I. A. Poirier, Notaire, ou à Johnny Morrisette à St Grégoire. St. Grégoire, 6 Mars, 1890

LE MANQUE DE SUCCES

que nombre de cultivateurs et jardiniers ont avec leurs récoltes est souvent attribuable aux mauvaises graines qu'ils achètent et là. Pourtant ils n'ont pas d'excuses quand ils peuvent se procurer CES GRAINES FRAICHES ET CHOISIES qui se vendent à la PHARMACIE DES TROIS-RIVIERES, coins des Rues Notre-Dame et du Platou. Le propriétaire de cette Pharmacie, a été lui-même choisir ces GRAINES DE FLEURS DE JARDIN ET DE CHAMPS et les offrir au public sans crainte de reproche plus tard car elles sont des plus fraîches et des meilleures graines procurables.

Toutes commandes en détail par la malle pour graines en paquets ou à la livre (jusqu'à 5 livres pesant) seront expédiées par la malle franco, à aucune adresse. Un escompte libéral accordé aux marchands.

Agent pour les Teintures "DIAMOND," Eau Minérale des Sources de (l'Hôtel) St-Léon

LE REMEDE DU DR SAINT-CYR Est le sirop par excellence pour Toux ou Rhumes. Exigez qu'on vous donne ce ROI DE REMEDE et non des imitations. Prix 25 centimes pour 24 doses pour adultes. Faites usage de "L'HUILE D'OURS COMPOSEE" pour empêcher la chute des cheveux, 25 cts.



Pourquoi souffrir d'INDIGESTION ou de CONSTIPATION quand vous pouvez vous procurer une boîte de PILULES BOWMAN et vous guérir? On envoie ces pilules par la malle à aucune adresse sur ce continent sur réception de 25 cts. Les véritables Remède Saint-Cyr et Pilules Bowman sont fabriqués seulement par le Propriétaire R. W. WILLIAMS.

R. W. Williams

Pharmacien chimiste, Licencié par examen et membre du Bureau des examinateurs en Pharmacie pour la Province.

DEPOT DE REMEDES SAUVAGES

J. E. P. RACICOT

Chez M. O. Carignan, Importateur

GRAND AVANTAGE



GRAND AVANTAGE

OFFERT A TROIS-RIVIERES.

M. J. E. P. RACICOT, demeurant au numéro 1434 Rue Notre-Dame, Montréal, qui avait décidé de venir passer tous les jeudis à Trois-Rivières et qui a obtenu tant de succès, mais vu, le nombre de ses malades à Montréal, se voit donc avec peine obligé de discontinuer ses voyages du chaque semaine. De sorte qu'il a choisi une de nos bonnes maisons d'ici pour ouvrir un dépôt de ses remèdes. C'est chez M. O. Carignan que toutes ses pratiques auront le plaisir d'être servies comme s'il était lui-même. Vous serez servis par ce monsieur avec politesse et franchise sachant qu'il est en très grande estime. M. Racicot ne pourrait faire un meilleur choix. M. Racicot sera toujours prêt à répondre à toute personne qui désirera lui écrire pour leur donner satisfaction. Vous savez, tous que ce monsieur a des remèdes pour les maladies et vous trouverez ces remèdes chez M. O. Carignan, Nos. 24 & 26, Rue des Forges, en face du marché, Trois-Rivières.

Avez-vous besoin de vous purger ou de vous nettoyer le sang et tous les organes malades, prenez vite une de nos Pilules Magiques et vous vous trouverez bien de suite. Ces Pilules ne vous font perdre aucun temps car vous les prenez en toute saison et en travaillant même. Etant-ils dyspeptique, ou ressentant-ils des brulures d'estomac, avez une bouteille de ses Gouttes Royales et vous n'aurez pas besoin d'autres remèdes, ces gouttes sont d'un usage général dans une famille.

Employez son Onguent Météorique pour le rhume, et vos enfants seront guéris pour toujours et sans aucun danger.

Son "Onguent de l'Orme" est insurpassable pour le mal de Matrice, les points de côté, les coups, etc. Sa "Préparation Tonique" renforce le sang et les nerfs et donne aussi l'appétit.

Son Sirop Pectoral n'a pas de rival pour la toux, les bronchites, le rhume et la consommation, il est également bon pour les enfants. Ayez-en toujours.

Le Ver solitaire, ce monstre qui fait tant de victimes est chassé dans l'espace de quelques heures par l'usage d'un Spécifique connu de M. Racicot seul.

VIN et SIROP DE DUSART.

Au LACTO-PHOSPHATE de CHAUX.

Le Lacto-Phosphate de Chaux contenu dans le SIROP et LE VIN DE DUSART est le plus puissant des reconstituants.

Il raffermi et redresse les os des enfants rachitiques, rend la vigueur et l'activité aux Adolescents mous et lymphatiques, et à ceux qui sont fatigués par une croissance trop rapide.

Les Femmes Encéphaliques qui prennent le VIN ou LE SIROP DE DUSART, supportent leur état sans fatigue et sans vomissements, et donnent le jour à des enfants plus vigoureux.

Le Lacto-Phosphate de Chaux enrichit le lait des Nourrices et garantit les enfants contre la Diarrhée et les maladies de croissance. Par son influence, la Dentition se fait sans fatigue et convulsions.

LE VIN et LE SIROP DE DUSART réveillent l'appétit et les forces des Convalescents, et conviennent dans tous les cas de Fatigue ou d'Épuisement du corps humain. (1)

Dans toutes les Pharmacies. Gros: Chez M. M. Lynam, Seau & Co., Montréal.

LA MERVEILLE DU SIECLE!



NOUVELLE TEINTURE AMELIOREE POUR TEINDRE CHEZ SOI. L'Eau seulement est nécessaire pour l'emploi.

10c le paquet. En vente partout. Si votre marchand ne les a pas envoyez directement aux fabricants.

J. S. ROBERTSON & Cie, Montréal.

Advertisement for 'Nomenclature des Lots' lottery. Includes a table of lot values and a large '50,000.00' figure. Text: 'Le 34ème tirage mensuel aura lieu le Mercredi, 21 Mai 1890. A 2 Hrs p. m. Valeur des lots: 50,000.00. Un immeuble de \$5,000.'

Advertisement for 'LOTTERIE Nationale de Colonisation'. Text: 'Sous le patronage de M. le Gouverneur de la Province de Québec, la Colonisation de Québec, Fondée en Juin 1864, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vic, est...'

TERRE A VENDRE

UNE Magnifique terre située à Stanfold Province de Québec, Canada, à quinze arpent, du village et contenant deux cents acres de terre en superficie dont plus de cents acre en culture à la charrue avec deux maisons et dépendances; pouvant faire deux bons état blissements. A vendre en bloc ou en partie. Conditions faciles.

Pour renseignements, adressez: J. A. HEBERT, notaire, Stanfold, P. Q.

Feuilleton du JOURNAL.

LE DRAME

DU

MARCHE-NOIR

Françoise eut pitié de cette infortunée. — Consolez-vous, lui répondit-elle, et ne craignez rien. Je ne fuirai pas. J'ai bien vu, d'ailleurs, que je ne trouverais pas mon chemin. Je resterai avec vous et m'abandonnerai à la grâce de Dieu.

— Oui, c'est cela, mademoiselle, murmura Louise, heureuse d'entendre parler la jeune fille ainsi; il y a vingt ans que je souffre ainsi sans me plaindre. A la fin Dieu aura peut-être pitié de moi.

Depuis cette époque, Françoise était restée dans sa chambre sans chercher à fuir. Elle avait pu rapidement apprécier la sincérité et la bonté de Louise et avait noué avec elle une véritable amitié.

Mme Jules avait fini par coucher dans la mansarde, laissant son mari au rez-de-chaussée, et déjà un rayon semblait s'être glissé dans sa vie depuis que cette charmante enfant était entrée chez elle.

Un mois plus tard, Louise et Françoise obtinrent de l'aubergiste la permission de descendre et de se promener ensemble à certaines heures, sous la promesse faite par Françoise de ne pas s'écarter.

Bien plus, l'aubergiste, ennuyé de ne plus voir paraître ses complices et ne voulant pas, sans doute, qu'un autre coup pût être organisé sans lui, recommença à s'absenter, laissant la jeune fille à la garde de Louise.

Vers le mois de juillet, Françoise supplia Louise d'aller lui acheter à Saumur un pistolet et quelques cartouches.

— Je ne serai tout à fait tranquille, disait la vaillante jeune fille, que lorsque j'aurai cette arme avec moi. Si vous voulez et si vous pouvez me rendre ce service, ma bonne Louise, je vous serais profondément reconnaissante.

— Vous m'éfrazayez, s'était écriée Mme Jules. Je ne vous connaissais pas ainsi... moi qui vous croyais si douce!

— Je le suis, en effet, mais je ne voudrais pas rester sans défense.

— Écoutez, avait dit Louise, je consens à ce que vous me demandez, mais à une condition: c'est que vous ne vous servirez de votre arme qu'en cas de légitime défense.

— Je vous le promets, avait répondu la jeune fille.

Deux jours après, Françoise avait ce pistolet, qui restait toujours chargé et à portée de sa main. Depuis cette époque, elle était devenue plus gaie, et en attendant que Dieu décidât de son sort elle vivait paisiblement avec Louise, à laquelle elle faisait des lectures prolongées.

Plusieurs fois le comte d'Irun passa à cheval dans la clairière et s'entretenait avec Jules, à voix basse, mais il n'entra pas au cabaret. Il semblait n'avoir d'autre but que celui de se montrer à la jeune fille sous l'aspect qui lui était le plus favorable et lui prouver qu'il était toujours maître de sa destinée.

Le 25 août, Jules avait dit à sa femme de préparer des verres et de sortir quelques fines bouteilles de vieux vin blanc de Saint-Cyr ou de Brezé.

— Les amis viendront aujourd'hui, avait-il dit.

Louise avait tout préparé, puis elle était remontée près de sa jeune amie.

Celle-ci, tout à ses rêveries, n'avait pas repris sa lecture.

Tout à coup un bruit de voix éveilla l'attention des deux femmes.

Louise alla à la fenêtre.

— Ce sont eux, murmura-t-elle. Hélas! toujours les mêmes! Encore quelques mauvais coups, sans doute, à entreprendre! Il faut que j'aille les servir.

Pendant qu'elle descendait, Françoise put reconnaître le visage de M. Antoine, de Gaspard et de Niveleau, c'est-à-dire des trois misérables qui avaient trempé dans les événements du 5 mai, et aussitôt se raidissant contre l'émotion, elle se leva et saisit le pistolet.

Quelques minutes plus tard, Louise remonta près d'elle.

— Ils m'ont renvoyée, dit-elle. Cela ne m'étonne pas. Ils font toujours ainsi quand ils arrangent quelque expédition.

— Il faut les écouter, s'écria Françoise. Leurs voix viennent déjà jusqu'à nous. Ce sera facile. Fermons la porte enlevons un ou deux carreaux du plancher.

— Quoi! vous oseriez!...

— Rien n'est plus simple. Laissez-moi faire, ma bonne Louise, et aidez-moi.

En un tour de main, la jeune fille eut fermé la porte et enlevé quelques carreaux. Les voix arrivaient maintenant à la chambre et elles ne perdirent pas un mot de ce qui fut dit.

— Eh! mon vieux Jules, dit Gaspard en s'asseyant avec fracas à la petite table du salon, donnez-nous une bonne bouteille de vin.

— Oui, reprit Niveleau, du vin de Saint-Cyr, clos de la ripaille, mon garçon! On en buvait jadis à la table des rois.

— Vous êtes des gourmets, messieurs, fit M. Antoine. On voit que vous avez été élevés dans le luxe.

Jules ouvrit un placard et en sortit une de ces grosses bouteilles à forme grossière, qui leur a valu le nom de Mère-Jeanne.

Gaspard était un grand jeune homme, âgé d'environ trente ans. Sa taille était gigantesque et sa force athlétique. Ses

longues moustaches noires, qu'il cirait avec le plus grand soin, faisaient l'admiration et l'effroi de ceux qui le voyaient passer.

Fils de famille et de famille riche, il avait rapidement dissipé son patrimoine en débauches de toutes sortes.

Sa mère étant morte de chagrin, il avait dévoré l'héritage en quelques années, puis il était revenu demander asile à son père. Mais son père, qui n'avait que bien juste de quoi vivre lui-même, l'avait mis à la porte.

Depuis lors, Gaspard vivait d'expédient courant de ville en ville avec ses amis, renommés comme lui pour leur mauvaise conduite. Parfois il n'avait pas de quoi manger. Alors, en vrai parasite, il allait demander l'hospitalité à quelque famille jadis alliée à la sienne, et la terreur qu'il inspirait était si grande qu'on le repoussait rarement.

Il avait fait, à la fin de l'année précédente, la connaissance du comte d'Irun.

Depuis lors, sa conduite extérieure paraissait plus régulière.

Il était vêtu plus correctement. Il avait aussi plus d'argent et ne le dépensait plus en débauches aussi prolongées et aussi fréquentes. Il prétendait faire des économies.

— Tu as donc fait un héritage? lui demandaient ses amis.

— Vous n'avez pas besoin de le savoir, répondait Gaspard. Il vous suffit que je paie mes dépenses. Le reste ne vous regarde pas.

L'étonnement de son père avait été grand quand on lui avait dit que son fils avait de l'argent.

Le bonhomme, levant les yeux au ciel, s'était écrié:

— Que Dieu m'épargne la honte d'avoir mis au monde un voleur!

Quant à Niveleau, c'était, nous croyons l'avoir déjà dit, un ancien négociant qui avait fait autrefois une banqueroute frauduleuse, et avait été condamné à quelques mois de prison.

Il demeurait près de Saumur, dans une petite maison isolée, où se réunissaient de temps à autre Gaspard, M. Antoine et le comte d'Irun.

On disait qu'il avait pu soustraire aux créanciers, de sa maison de commerce, avant la faillite, une somme assez importante pour lui permettre de vivre à l'aise.

En tout cas, il vivait frugalement, sauf lorsqu'il se trouvait avec ses amis. Aucun bruit de débauche ne s'élevait jamais de sa maison; maison front bas, ses yeux fuyants et sa démarche hypocrite indiquaient assez le fond de sa nature.

Il passait pour être, avec Gaspard et Baptiste, l'exécuteur des hautes œuvres du comte d'Irun.

Nos lecteurs connaissent assez M. Antoine pour que nous n'ayions pas besoin de le leur présenter à nouveau.

C'était l'agent d'affaires dans l'expression la plus basse et la plus avilissante de ce terme.

Il était le conseiller de tous ceux qui cherchaient quelque mauvaise affaire ou lançaient un procès dans l'unique but d'en retirer quelque profit.

Connaissant à fond son Code civil et son Code pénal, il savait où commençait le délit et le crime et ne faisait jamais un faux pas.

— Les marges du Code pénal, disait-il, sont assez larges pour qu'on puisse y marcher sans risque de tomber.

Son expérience personnelle, d'ailleurs, l'avait éclairé. Ayant voulu s'enrichir trop vite, dans sa jeunesse, au détriment de ses clients, il avait été dénoncé, poursuivi, condamné à la prison et obligé de vendre son étude.

Cette "erreur fâcheuse" l'avait rendu prudent.

Dans ses discours en public, il était ou plutôt semblait très honnête. Il prêchait le respect de la justice, de la propriété, des contrats, et se posait en homme converti et repentant d'une faute de jeunesse. Mais toute ses protestations ne trompaient personne.

M. Antoine était détesté, il le savait, et, se souciant peu de l'opinion publique, il continuait ses opérations ténébreuses. Son orgueil et sa vanité étaient immenses. Quiconque l'humiliait devenait son ennemi mortel, et l'ex-notaire était habile en ses vengeances.

Le comte d'Irun, ayant entendu parler de lui, était venu lui faire visite. M. Antoine avait reçu le comte avec beaucoup de réserve. Il avait tout de suite deviné un rival. Mais la nécessité rapprocha promptement ces deux hommes. Un jour, le comte avait pris l'ex-notaire à part et lui avait dit quelques mots à l'oreille, en ourrant.

M. Antoine avait bondi.

— Vous savez cela, monsieur le comte? s'était-il écrié avec effroi.

— Oui, je sais cela, et autre chose encore...

— Vous ne le direz jamais à personne?

— Oh! jamais, mon cher maître, s'était empressé de répondre le comte en tendant la main à l'ex-tabellion.

Depuis cette époque, M. Antoine était devenu l'humble serviteur du terrible château des Rochers.

Mais il rongait son frein avec colère et regrettait le temps où il avait toute son indépendance et toute sa sécurité.

— Si jamais, pensait-il, je trouve un moyen de me délivrer de cet homme, ce sera vite fait!

Mais le comte le connaissait et le surveillait de près.

(A continuer)

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"75 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882."

Messrs. J. C. Ayer & Co.:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui tourmentait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens prêt pour tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens prêt pour tout signe d'irritation de la peau disparut.

A vous avec respect, Z. P. WILDS.

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvant la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six francs pour \$5.

AVIS

Aux débiteurs de P. G. Brassard,

Avis vous est donné par les créanciers que le dit P. G. Brassard possédait contre vous pour marchandises vendues et livrées, ont été vendues et transportées à Gaspard Deserres, comtable de la Cité de Montréal, par les curateurs dûment nommés à la faillite du dit P. G. Brassard, en vertu d'un transport sans séing privé fait à Montréal en date du 20 Décembre dernier (1889) et dont une copie a été déposée au bureau du Prototaire du district de Trois-Rivières, suivant la loi.

Trois-Rivières 5 Avril 1890.

G. DESERRERES 58 Rue St Jacques Montréal.

Impressions de toutes sortes à ce bureau

Nos Prix en Gros

Sujets aux fluctuations du Marché

Table listing various goods and their prices in dollars and cents, including flour, oil, and other commodities.

Correspondance sollicitée L. T. CORMIER, Magasin, Nos 10 & 11, Marché aux Denrées et Nos 35, 37, 39, 41, Rue St-Antoine, Trois-Rivières, Telephone No. 2

BRANDY

Pour usage général, mais surtout pour cas de maladie, employez le meilleur BISQUIT DUBOUCHE & CIE COGNAC

En vente chez tous les épiciers et marchands de vin 8 juillet 1889.

Dr A. LANTIER

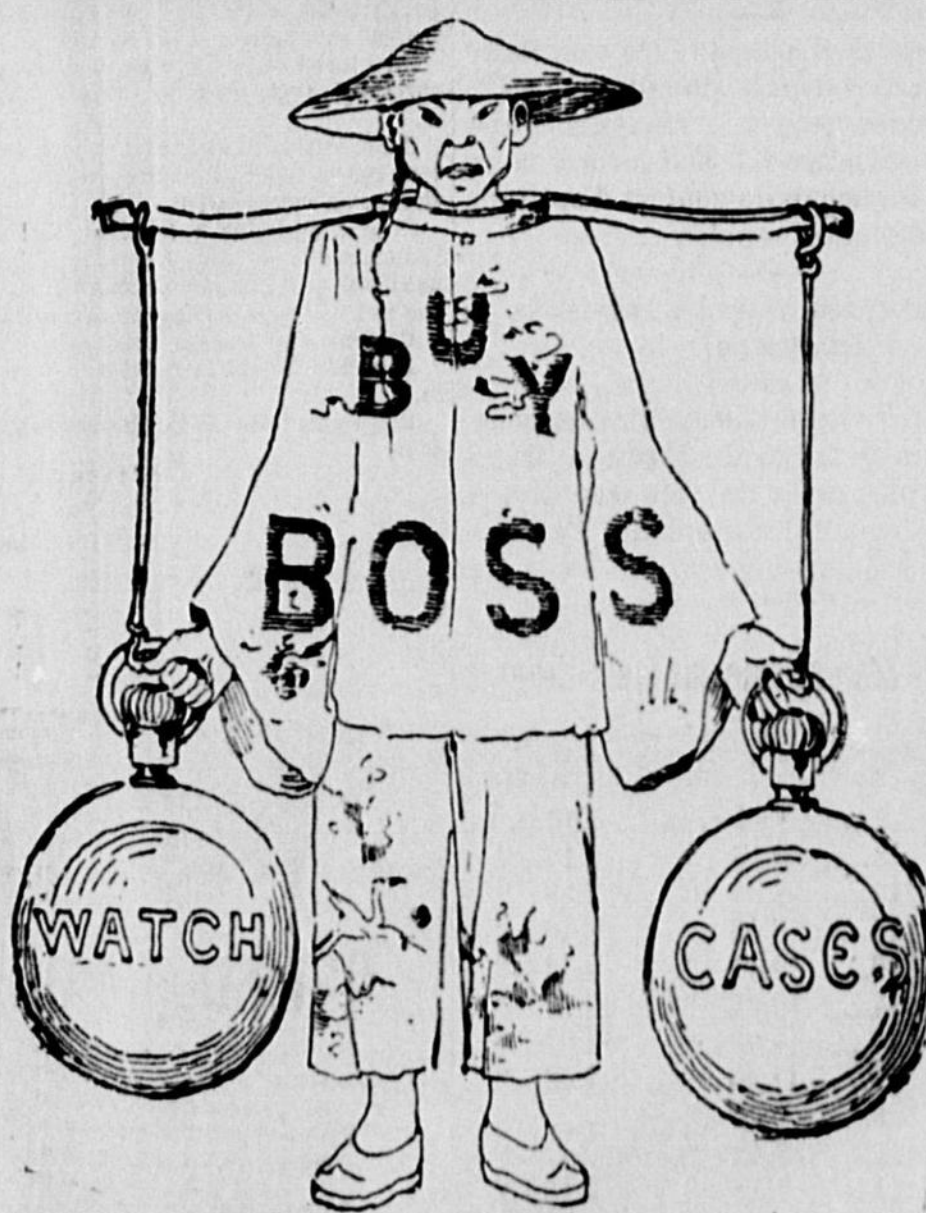
CHIRURGIEN-DENTISTE, 24 Rue Des Forges TROIS-RIVIERES. (Vis-à-vis le Marché.)

— SPÉCIALITÉ: — POSE DES DENTS ARTIFICIELLES. PLOMBAGE DE TOUTE SORTE. EXTRACTION DES DENTS OU RACINES. 25 cts.

Extraction des dents sans douleur au moyen du Gaz hilarant au bureau ou à domicile (sur demande.) CHLOROFORME ETHER.

Conditions les plus avantageuses. 26 décembre 1885

DEMENAGEMENT



P. M. CONNER,

IMPORTATEUR DE MONTRES ET DE BIJOUTERIES

DE TROIS-RIVIERES

Vient de transporter son établissement au

No. 17, Rue du Platon

Porte voisine du Magasin de M. ED. BRUNELLE, épicier.

A l'occasion de son déménagement, le soussigné désire offrir ses remerciements au public pour le généreux encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour. L'expérience acquise dans cette branche d'affaires et le soin apporté de manière à satisfaire toutes les exigences, est une garantie que cet encouragement lui sera continué.

L'assortiment a été complètement renouvelé.

Les prix sont à la portée de toutes les bourses, comme on peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur la liste de quelques-uns des articles mentionnés ci-dessous:

Table listing watch and jewelry items and their prices, such as 'HORLOGES EN NICKEL' and 'MONTRES'.

Les autres articles ont été diminués en proportion.

Montres et bijoux réparés avec soin et promptitude par un ouvrier habile et expérimenté, spécialement attaché à l'établissement pour ce genre d'ouvrage.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITEE.

P. M. CONNER,

Importateur de Montres, Horloges et Bijouteries, No. 17, Rue du Platon, presque en face de son ancien Magasin

LE Journal des Trois-Rivieres

Journal Bi-Hebdomadaire

ABONNEMENT:

Un An..... \$2.00

Six Mois..... 1.00

EDITION HEBDOMADAIRE

Un An..... \$1.00 Six mois..... 50 cts.

Strictement payable d'avance.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis à l'Administration par écrit, un mois avant l'expiration de son année. L'abonnement continuera tant que les arrérages ne seront pas payés s'il y en a.

TARIFS DES ANNONCES

Les annonces sont tolérées sur (Type Brevier), aux conditions suivantes:

Première insertion, par ligne..... 10 cents

Insertions subséquentes, par ligne..... 05 cents

Conditions spéciales pour annonces à long terme.

Toute communication concernant la rédaction ou l'administration devra être adressée à

G. DESILETS & FRERE,

Trois-Rivières, P. Q.

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

Têtes de comptes,

Memorandums,

Cartes d'affaires,

Et de visite,

Billets promissaires

Enveloppes,

Catalogues,

Listes des prix,

Programmes,

Circulaires,

Affiches,

Placards,

Lettres funéraires, etc., etc.

Bianc de sommation,

Demandes de plaidoyer,

Fiat,

Comparutions,

Déclarations sur billet

Déclarations sur compte,

Déclarations d'acte d'hypothèque

—:—:—

Pour les avocats

Subpoena,

Affidavit,

Inscriptions,

Inventaires de production

Saisies arrêts après jugement,

Brefs de saisie-gagerie,

Procès-Verbaux de saisie

Oppositions,

Mémoires de frais, &

—:—:—

Pour les Notaires

Blancs de billets,

Quittances,

Procurations,

Transports,

Contrat de vente,

Contrats de Mariage

Baux à Loyers

Toute commande par écrit sera exécuté sans délai

PROVINCE DE QUEBEC

Cour de Circuit No 242 — GAZARD GUYARD et

E. Léonard Charles Gauthier, tous deux avocats,

commerçant et faisant affaires ensemble au 1111

comme tel à Boston et ailleurs sous les noms et titres

de Goodhue Brothers, Dumoulin, et de Léonard

de Léonard, cultivateur de la paroisse de St. Joseph de

deux mois.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les

Trois-Rivières, 8 Avril 1890.

LOTTINVILLE & DESILETS

Greffier de la Cour de Circuit